

 Hôpitaux Universitaires Genève	Service de pneumologie Service de médecine interne générale	<b>Date création V 1.0:</b> 04.11.2020	<b>Version</b>  <b>1.4</b>
		<b>Date version actuelle:</b> 31.01.2022	
<b>Rédacteurs :</b> Paola Gasche, Robert Larribau, Thomas Agoritsas, Garance Kopp, Frédéric Lador		<b>Approuvé par :</b> Groupe Guideline COVID, Arnaud Perrier, Didier Châtelain (AMG), Antoine Bazin (IMAD)	
<b>COVICARE post-hosp: Suivi lors du retour à domicile précoce des patients hospitalisés pour COVID19</b>			

Certains patients hospitalisés pour un COVID-19 atteignent une stabilité clinique suffisante pour permettre un retour à domicile, mais nécessitent cependant le maintien d'une oxygénothérapie durant plusieurs jours jusqu'à un sevrage complet.

Ce document a pour but d'identifier les patients chez qui un retour à domicile précoce, avec un suivi médico-soignant adapté, peut être envisagé.

#### Envisager la possibilité d'un RAD précoce si les tous les critères suivants sont atteints :

- > 10 jours depuis le début des symptômes ET
- Température < 38.3° stable depuis 24h, et absence d'état septique ou traitement antibiotique intraveineux ET
- **Besoins en O2 ≤ 2L/min**, stables ou en baisse depuis 72h ET
- FR < 24/min depuis 24h ET
- Comorbidités stabilisées depuis 24h au moins et gérables en ambulatoire ET
- Réseau de soin ambulatoire disponible à assurer le suivi médico-soignant, avec possibilité d'évaluation médicale rapide en cas d'aggravation ET
- Absence de facteurs psychosociaux ou d'isolement social limitant la possibilité de faire appel au 144 en cas d'aggravation ET
- Si un retour sous oxygène à domicile est prévu, absence de comorbidités psychiatriques décompensées et de tabagisme actif ET
- Acceptation du patient et de ses proches-aidants.

Après identification du patient, appel à l'équipe COVICARE post-hosp. au numéro 022 372 21 180 la semaine [08h30-12h30 ; 13h30-17h30), ou au chef de clinique du secteur E le week-end au 0795537896, afin de s'assurer de la coordination des 3 aspects suivant :

- Suivi soignant : préférentiellement l'IMAD (sauf exception comme un suivi par autre prestataire déjà en place)
- Suivi médical : par ordre de priorité selon disponibilité : (1) Médecin traitant ; (2) Genève-Médecins si le médecin traitant n'est pas disponible dans les 24h ; (3) Médecin au SMPR. (4) Les appels pour les urgences vitales doivent être effectués au n° 144 ou, en cas de doute, à la ligne dédiée aux urgences non vitales au numéro 022 427 88 00 (7J/, 24h/24). Un médecin peut effectuer des téléconsultations 7J/7, de 08h à 18h.
- Prestataire d'oxygène : coordination via la Ligue pulmonaire